

Fiche de sécurité conforme à la directive 1907/2006/CE**Peinture en poudre polyuréthane SERIE 400-500-700 Version 5**

Date de révision : 11/05/2009
Date d'impression : 22/12/2005

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Dénomination commerciale:	Peinture en poudre polyuréthane
Code:	SERIE 400-500-700
Usage prévu:	Poudre de revêtement à usage professionnel Revêtement de peinture en poudre au moyen de peinture par pulvérisation
Producteur/fournisseur:	Decoral System s.r.l.
Rue:	Viale du Travail, 5
Cap/Localité:	37040 Arcole (VR)
Téléphone :	+39 045 7639175
Fax:	+39 045 7639165
Contact pour Informations techniques:	Pandolfi Cristian +39-045-7639135 Cristian.pandolfi@decoral-system.com
Informations de premier Secours:	Ex. Centre Anti-poisons de Niguarda

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation, en fonction de la directive 1999/45/CE, est considérée non dangereuse.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Caractéristiques chimiques**

Mélange de résines synthétiques et de pigments

Composants dangereux

No CE	No.CAS	Nom Chimique	Concentration	Classification
-------	--------	--------------	---------------	----------------

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

Généralités

En cas de doute, si les symptômes persistent, recourir aux soins d'un médecin.
Si le blessé est conscient, ne rien lui administrer par voie buccale.

Inhalation

Déplacer le patient dans une zone bien aérée, en le maintenant au chaud et au repos.
Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, recourir à la respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, mettre en position de repos et demander l'intervention d'un médecin.

Contact avec les yeux

Laver abondamment à l'eau froide pendant au moins 10 minutes, en maintenant les paupières bien ouvertes.
Si nécessaire, recourir aux soins d'un spécialiste.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.
Bien laver les parties intéressées avec de l'eau et du savon ou avec un détergent adéquat.
Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

Absorption

En cas d'absorption accidentelle, recourir immédiatement aux soins d'un médecin.
Maintenir au repos. Ne pas provoquer de vomissement.

Indications pour le médecin

Aucune indication disponible

5. MESURES ANTI-INCENDIE

Moyens d'extinction conseillés

Mousse résistante à l'alcool, CO₂, - blanket, eau pulvérisée, halons.

Ne pas utiliser

Gaz inertes à haute pression (es. CO₂)

Risques spécifiques dus à la substance ou à la préparation, à ses produits de combustion ou aux gaz libérés

La combustion développe des fumées noires et denses.
L'exposition aux produits de décomposition peut nuire à la santé.

Risques d'incendie et d'explosion

Le produit ne brûle pas

Moyens de protection spécifiques pour combattre l'incendie

Il peut s'avérer nécessaire d'utiliser un appareil respiratoire adéquat.
Empêcher que les liquides d'extinction s'écoulent vers des égouts ou des cours d'eau.

Derniers conseils

Refroidir à l'eau les conteneurs fermés exposés au feu.

6. MESURES EN CAS DE SORTIE ACCIDENTELLE

Mesures de protection pour les personnes

Ne pas respirer la poudre.
Se référer aux mesures de précaution reportées aux paragraphes 7 et 8.
Contenir le matériel de perte et le recueillir à l'aide d'un aspirateur ou avec des balais mouillés.
Eloigner de toute source de flamme ou étincelle et aérer la zone.

Mesures de protection ambiante

Éviter que la poudre ne soit évacuée dans les égouts et dans les cours d'eau
Si le produit a contaminé des lacs, fleuves ou des systèmes d'égout, informer immédiatement l'autorité compétente (autorité de sécurité publique, pompiers, etc.).

Méthodes de nettoyage/absorption

Ne pas utiliser de balais secs, car des nuages de poussière peuvent se former.
Placer le matériel contaminé dans des conteneurs adéquats pour qu'il soit ensuite éliminé (voir paragraphe 13)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Ceux qui souffrent de problèmes aux voies respiratoires ou d'allergies, doivent éviter l'exposition aux peintures en poudre et leur manipulation.

Indications pour une manipulation sûre

La préparation peut se charger électrostatiquement : utiliser toujours les raccordements à terre pendant le transfert d'un conteneur à un autre.
Les opérateurs doivent toujours utiliser des chaussures antistatiques, les vêtements et les sols doivent être de type conductif.
Éviter le contact avec la peau et avec les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs aérosols.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les conteneurs : ceux-ci, en effet, ne sont pas des récipients à pression.

Pour la protection individuelle voir point n.8.

Indications contre incendie et explosion

Il est nécessaire de prendre des précautions pour éviter la formation de concentration de poudres supérieures aux limites d'inflammabilité, d'explosibilité et d'exposition professionnelle.

Les appareillages électriques d'éclairage doivent être protégés en conformité aux standards appropriés pour éviter que la poudre n'entre en contact avec des surfaces chaudes, étincelles ou autres sources de flamme. Maintenir les récipients bien fermés et loin de sources de chaleur, étincelles ou flammes vives.

Utiliser des outils anti-étincelle.

Dans la zone d'utilisation il est interdit de fumer, manger ou boire.

Indications sur les conditions de stockage

Conditions requises des magasins et des récipients

Respecter les prescriptions reportées sur l'étiquette.

Stocker entre 15°C et 35°C dans un lieu sec et bien ventilé, loin de sources de chaleur et rayons directs du soleil.

Tenir loin de toute source de flamme ou étincelle;

Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés avec soin.

Tenir toujours les conteneurs du même type de celui original.

Interdit de fumer. Accès interdit aux personnes non autorisées.

Usages particuliers

Indications pour l'emmagasinage avec d'autres produits

Emmagasiner séparément loin d'agents oxydants et fortement alcalins et matériaux fortement acides.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limite des directives de l'Union européenne sur le lieu de travail

Limite d'exposition professionnelle :

Poudre fine TLV-TWA: <10 mg/m³ (CEPE 1990)

Limitation et contrôle de l'exposition

Éviter l'inhalation des poudres. Les lieux de travail doivent être aérés de façon adéquate.

Si possible, installer des sources d'aspiration localisée et des systèmes efficaces de recyclage d'air général.

Si ces mesures ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des poudres, en dessous de la limite d'exposition, il sera nécessaire d'utiliser des moyens de protection adéquats des voies respiratoires.

Mesures techniques et l'emploi de procédures de travail adaptées, comme cité dans le chapitre 7, ont la priorité sur l'utilisation de l'équipement de protection personnelle.

Protection personnelle

L'équipement de protection personnelle doit être choisi dans sa configuration en fonction de la concentration et à la quantité de substances dangereuses spécifiquement pour le poste de travail.

Protection des voies respiratoires

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, il est obligatoire d'utiliser des systèmes adéquats de protection des voies respiratoires.

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété l'usage de crèmes protectrices peut être utile pour protéger les zones de la peau exposées : elles ne doivent dans tous les cas pas être appliquées quand le contact a déjà eu lieu.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de sécurité qui garantissent la protection contre les pulvérisations.

Protection de la peau

Le personnel doit porter des vêtements de protection et toutes les parties du corps doivent être lavées après le contact.

Il faut prêter attention au choix des vêtements de protection pour éviter l'inflammation et l'irritation de la peau du col et des poignets et cause du contact avec la poudre.

Conseils d'hygiène sur le travail

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approuvé par les autorités médicales.

Mesures pour sauvegarder l'environnement

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les écoulements. Les informations écologiques sont spécifiées dans le chapitre 12.

9. CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES- PHYSIQUES

Indications générales

Etat physique : Poudre fine

Couleur : variable

Odeur: inodore

Données significatives pour la sécurité

	Valeur	Méthode
Gravité spécifique 23°C:	1,2-1,8 g/cm ³	Pycomètre pour solides

Densité apparente:	400-1000 Kg/m3	
Limite inférieure d'explosibilité du mélange poudre/air:	35 g/m3	ISO 8130/4
Limite supérieure d'explosibilité du mélange poudre/air:	90 g/m3	ISO 8130/4
Solubilité dans l'eau:	Immiscible	

Température de ramollissement :	>50°C	Plaque réchauffée
Température d'allumage du mélange poudre/air:	450-650°C	
Point d'inflammabilité:	non connu	
Test de séparation du solvant:	non connue	
Contenu des composants volatiles (y compris eau)	aucune	
Ph:	non applicable	

10- STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions de stockage et usage recommandé (voir paragraphe 7).

Substances à éviter

Conserver loin d'agents oxydants et de matériels fortement alcalins ou acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Si soumis à des températures élevées il peut créer des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde et le bioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Avertissements généraux

Aucune information spécifique n'est disponible sur la préparation.

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé conformément à la loi 29/05/1974 n. 256.

Vérifications toxicologiques

Non connues

Expériences dérivant de la pratique

Les peintures en poudre peuvent causer des irritations localisées dans les plis de la peau et dans les zones dans lesquelles les vêtements adhèrent trop au corps.

12. INDICATIONS SUR L'ECOLOGIE

Aucune donnée spécifique n'est disponible sur le produit. Utiliser selon les bonnes pratiques professionnelles, en évitant d'éliminer le produit dans l'environnement. Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement.

Mobilité

Aucune information disponible

Persistance et bio-dégradabilité

Aucune information disponible

Potentiel de bio-accumulation

Aucune information disponible

Résultat de la détermination des caractéristiques des substances PTB

Aucune information disponible

Autres effets nocifs

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle selon la directive 1999/45/CE et n'a pas été classée comme dangereuse pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS SUR L'ELIMINATION

Produit

Les restes du produit, les déchets dérivant de son utilisation et les conteneurs vides, doivent être éliminés conformément aux normes en vigueur.

Ne pas les disperser dans l'environnement ni les évacuer dans des égouts ou dans cours d'eau.

Recommandation

Fixer un code chiffré des déchets précis avec le drain.

Comme procédé d'élimination, la réutilisation énergétique est conseillée. Il peut être envoyé dans une décharge ou incinéré, quand la législation locale le permet.

Cod. Déchet 080112

Description: Peintures et vernis de déchet, différents de ceux indiqués à la rubrique 080111

Emballage contaminé

Les conteneurs vides peuvent être éliminés dans des décharges selon les lois locales en vigueur. Les conteneurs qui sont régulièrement vidés des résidus doivent être éliminés comme déchets domestiques.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

La préparation n'est pas classée comme matériel dangereux pour le transport.

15. RÉGLEMENTATIONS

En conformité aux prescriptions du D.M. 28/01/1992 et successives modifications le produit est étiqueté comme suit :

Symbol de danger : aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Directives CE valables

Directive sur les préparations (1999/45/CE), récemment modifiée dans la Directive 2006/8/CE

Directive sur les substances (67/548/CEE), récemment modifiée dans la Directive 2006/121/CE

Règlement n.1907/2006 – REACH

Restriction d'emploi recommandée par le producteur

Uniquement à usage industriel – n'est pas un produit pour le public

Modifications par rapport à la dernière version

Adaptation en fonction du Règlement REACH (CE) 1907/2006

Ces informations se basent sur le niveau actuel de nos connaissances.

Leur but est de décrire nos produits sous l'aspect de la sécurité et ne se préfixent pas par conséquent de garantir des propriétés spécifiques déterminées des produits

Le produit ne doit pas être utilisé pour des buts différents de ceux indiqués dans le paragraphe 1 sans avoir obtenu des instructions écrites préventives.

On ne sera en aucun tenu responsable d'usages impropre. L'utilisateur doit toujours de se conformer aux normes d'hygiène, sécurité et protection de l'environnement prévues par les lois en vigueur. Les informations contenues dans cette fiche doivent être considérées comme description des caractéristiques du produit en sécurité: elles ne doivent pas être considérées comme garantie des propriétés du produit.